Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260904-D202609084-DE

PROCES VERBAL
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 3 septembre 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre d'absents : 1
Nombre de votants : 15

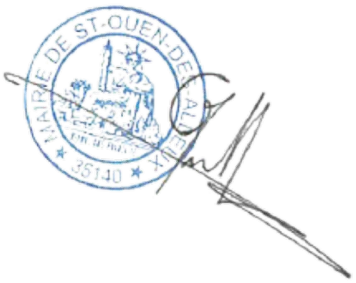
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT.

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. LEULIETTE Arnaud, Mme LE ROY Delphine, M. GESLIN Damien, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. HOCHART Arnaud, Mme DELALANDE Sabrina, M. PITOIS Ludovic, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absent	M. DOUAGLIN Émile ayant donné pouvoir à M. QUILLIOT Jean-Louis,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	26/08/2026

2026 09 084 Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle avoir transmis aux conseillers municipaux, lors de la séance du 23 juillet 2026, un projet de règlement intérieur du conseil municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance et proposer, le cas échéant, des modifications avant son adoption.
Il fait part à l'assemblée des propositions de modifications formulées par M. Philippe RAIPIN et Mme Delphine LE ROY.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement intérieur du conseil municipal, intégrant les modifications proposées.
Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.
Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 04/09/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.